

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD066-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE MARSAC SUR L'ISLE

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADIS, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD066-2013

OBJET : FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE MARSAC SUR L'ISLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2005, la CAP a créé un dispositif de fonds de concours aux communes et en a fixé les modalités d'emploi et les montants.

Considérant que par délibération du 4 avril 2013, la ville de MARSAC sollicite un fonds de concours de la CAP à hauteur de 20 000 € en vue de financer des travaux d'aménagement (aménagement de boxes au complexe sportif J.Septembre).

Que cette opération s'élève à 59 159 € ht, la participation de la CAP représenterait 33,80 % du coût de l'opération.

Que le dossier et les demandes sont conformes aux principes définis, il est donc proposé de retenir le dossier ainsi présenté.

Que conformément à l'article L 5216-5 du CGCT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'accorder à la ville de MARSAC un fonds de concours de 20 000 € pour aménager des boxes au sein du complexe sportif J.Septembre.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le **05 JUIL. 2013**
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le **09 JUIL. 2013**

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS